0110012D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND
11493 CASTELNAUDARY CEDEX

Tel: 0468945300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés

à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration Convoqué le : 12/10/2021 Réuni le : 19/10/2021

Sous la présidence de : Florence Geneix

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 20

 Pour :
 19

 Contre :
 0

 Abstentions :
 1

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0